

Ce PV comporte deux sections :

- CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : 05 septembre 2023 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – ECOBICHON – COUPLLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT.

Absents : MM. SEYNAT – GENESTE.

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°11 du 4 juillet 2023.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BARBEZIEUX ST HILAIRE – STADE MARCEL RENAUDIN – NNI 160280301

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **30/10/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance la levée des non-conformités (visite sur site de Max ROULON).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

BRIGUEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 160640102

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/12/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

ST MEME LES CARRIERES – STADE DU CHENE VERT – NNI 163400101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **02/02/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

FEUILLADE – PARC DES SPORTS DE BELLEVILLE – NNI 161370101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **12/05/2027**.

A la suite de la demande de la Mairie et du club,

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

COGNAC – STADE DE CROUIN – NNI 161020301

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/05/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 11/07/2023 (299 personnes en pourtour).

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHATEAUBERNARD – STADE DE LA BELLE ALLEE – NNI 160890203

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Courrier mairie du 11/07/2023, terrain qui ne sert plus au football – **RETRAIT**.

COGNAC – STADE FELIX GAILLARD – NNI 161020101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/05/2025**.

Courrier mairie du 11/07/2023, terrain qui ne sert plus au football – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CHATELAILLON PLAGES – FOOT A8 SYNTHETIQUE – NNI 170940102

Cette installation n'était pas classée.

Aucun Avis préalable présenté,

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau FOOT A8** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de J. PREGHENELLA du 08/08/2023.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau FOOT A8 SYN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

ST GEORGES DES COTEAUX – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 173360103

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau FOOT A8**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau FOOT A8** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

LA RONDE – STADE MUNICIPAL – NNI 173030101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/07/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée et mineure, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

La CRTIS préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu d'aux moins 30 cm afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, la CRTIS prononcera la confirmation de classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/09/2023 (Date de la Commission).

ST GEORGES DES COTEAUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 173360101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/06/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de J. PREGHENELLA du 10/08/2023,

- **Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité.**

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2023** (Date de la Commission).

ST GEORGES DES COTEAUX – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 173360102

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **16/10/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- **Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité.**

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2023** (Date de la Commission).

ANDILLY – STADE YVES AUTEFFE – NNI 170080101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/07/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**.

Elle demande que cette hauteur sous montant soit corrigée avant la première rencontre officielle de la saison.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

CHATELAILLON PLAGES – STADE MUNICIPAL – NNI 170940101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **30/06/2029**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. PREGHENELLA du 08/08/2023,

- Plan de Masse et Situation,

- Plan des vestiaires,

- PV de la Commission de sécurité du 25/05/2023,

- Attestation de Capacité du 25/08/2023 (200 personnes en pourtour).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **05/09/2023** (Date de la Commission).

SAINTES – STADE YVON CHEVALIER 1 – NNI 174150101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN (TRAVAUX)** jusqu'au **31/08/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. PREGHENELLA du 28/08/2023,

- **Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité.**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **05/09/2023** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

LE LONZAC – STADE MUNICIPAL – NNI 191180101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **24/01/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite de H. CLAVIERE du 18/07/2023,
- AOP du 18/06/2023 (300 personnes en pourtour).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

ALLASSAC – STADE JEAN BAPTISTE FRONTY – NNI 190050201

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite de H. CLAVIERE du 10/08/2023,
- Plan de Masse,
- Attestation de Capacité du 25/08/2023 (200 personnes en pourtour).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

LARCHE – STADE PIERRE SARLANDIE – NNI 191070101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/12/2027**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 06/07/2023 pour **le renforcement et la réfection de la pelouse naturelle** pour un **Niveau T5 PN** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions de la Mairie du 08/08/2023,
- Plan de situation,
- Devis.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour **le renforcement et la réfection de la pelouse naturelle** pour un **Niveau T5 PN**.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MARCILLAC LA CROISILLE – SALLE OMNISPORTS – NNI 191259901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 29/07/2023,
- Plan des installations,
- AOP du 22/01/2013 (197 personnes).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal4** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

SAINTE FEYRE – STADE MUNICIPAL HONNEUR – NNI 231930102

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2023 – PV N° 1

PAGE 7/33

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/05/2032**.

La commission prend note de la demande d'Avis Préalable et des **travaux de réfection et agrandissement du bloc vestiaires** de l'installation ainsi que des documents fournis par le propriétaire de l'installation par courriel en date du 24/08/2023 :

- Courrier du propriétaire mentionnant la nature des travaux et la date prévisionnelle de fin des travaux (30 juin 2024) et la demande de mise en travaux de l'installation,

- Les plans du projet (Plan de situation, plan de masse et plan coté du futur bloc vestiaire).

La commission prend note des options présentées par la collectivité concernant l'absence temporaire de vestiaires correspondant aux attentes règlementaires du Niveau de l'installation, de la mise à disposition de vestiaires de type algéco (sans douches), et de la mise à disposition de vestiaires affectés à un gymnase avoisinant l'installation.

Faute d'absence d'un second vestiaire arbitre exclusivement affecté au terrain annexe et de deux vestiaires joueurs avec blocs douches indépendants (art. 4.6.1 *), celui ne pourra prétendre à un niveau supérieur au Niveau T7.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour les **travaux de réfection et agrandissement du bloc vestiaires**.

Elle propose le classement l'installation en **Niveau TRAVAUX T5 PN** jusqu'au **30/06/2024**.

Pendant ces travaux, la Commission propose les aménagements suivants, pour pouvoir continuer à jouer Niveau T5 :

- mise en place de blocs modulaires temporaires équipés de douches et sanitaires (art. 4.6.1 *),

- ou trouver un terrain de repli en Niveau T5.

L'utilisation du bloc vestiaires du gymnase avoisinant et le cheminement proposé par le propriétaire ne peuvent être validés par la CRTIS car elle ne permet pas le maintien d'une clôture de l'installation obligatoire pour un Niveau T5 PN (art. 6.3 *).

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ANTONNE ET TRIGONANT - STADE PAUL TRARIEUX - NNI 240110101 (**CFTIS DU 20/07/2023**)

Cette installation est classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **29/06/2028**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 29/06/2028.

TRELISSAC - STADE FIRMIN DAUDOU 5 - NNI 245570105 (**CFTIS DU 20/07/2023**)

Cette installation est classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **17/11/2027**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 17/11/2027.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

BERGERAC – STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 1 – NNI 240370401

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **17/07/2023**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2023 – PV N° 1

PAGE 8/33

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de J. COUPLLET du 18/07/2023,
- Attestation Administrative de Capacité (299 personnes en pourtour).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

CREYSSE – STADE DE LA FERME – NNI 241450101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **18/06/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de J. COUPLLET du 05/07/2023
- Attestation Administrative de Capacité du 17/07/2023 (299 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

BERGERAC – STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 3 – NNI 240370403

Cette installation est classée en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **28/11/2029**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 29/06/2023 pour le **changement du revêtement synthétique** pour un **Niveau T5 SYN** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions de la Mairie (précisant le matériau de remplissage : liège)
- Plan de masse
- Plan de situation
- Fiche technique du revêtement synthétique (42 mm, remplissage liège)
- Fiche technique de la couche de souplesse (Proplay 23D de 23mm)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour le **changement du revêtement synthétique**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ST MARTIAL DE VALETTE – STADE HENRI LAFOREST – NNI 244510101

Cette installation est classée en **Niveau T3** jusqu'au **28/10/2026**.

La commission prend note de la fermeture de la tribune et des nouveaux aménagements sécuritaires temporaires mis en place par la collectivité pour sécuriser la liaison vestiaire/aire de jeu et des documents suivants :

- Rapport de Visite de J. COUPLLET du 03/07/2023,
- PV de la Commission d'Arrondissement de Sécurité de Nontron du 29/03/2023,

La Commission prend note.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

LE TAILLAN MEDOC – STADE LE PALIO 1 – NNI 335190101

Cette installation était classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **27/01/2021**.

A la suite du changement de revêtement (remplissage liège),

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T3 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. BARRIERE du 21/08/2023,
- Plan des vestiaires existants,
- AOP déjà existant,
- Test in-situ initiaux du 22/08/2023 de LABOSPORT.

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

LORMONT – STADE CHRISTOPHE DUGARRY – NNI 332490401

Cette installation est classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **30/09/2023**.

A la suite du changement de revêtement (remplissage rafle de maïs),

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T3 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. BARRIERE du 29/08/2023,
- Plan des vestiaires existants,
- AOP déjà existant,

- Test in-situ initiaux en attente.

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

LIBOURNE - STADE ROBERT BOULIN 1 - NNI 332430201 (**CFTIS DU 20/07/2023**)

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/10/2030**.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la levée de la non-conformité citée, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 30/09/2023.

MERIGNAC - STADE DU JARD 1 - NNI 332810401 (**CFTIS DU 20/07/2023**)

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **18/06/2029**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T3 PN) jusqu'au 31/12/2023.

BIGANOS – STADE R. GARNUNG – NNI 330510201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **16/08/2030**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de classement en **Niveau T3 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD et P. BARRIERE du 22/08/2023,
- Plan de situation,
- Plan des vestiaires,
- AOP.

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CESTAS – COMPLEXE SPORTIF DU BOUZET 5 – NNI 331220205

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2023 – PV N° 1

PAGE 10/33

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 02/06/2023,
- Plan des vestiaires,
- AOP du 10/06/1999 (200 places en tribune).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).5

GUITRES – STADE LES GUEYTINES 2 – NNI 331980102

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/03/2031**.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T7 SYN** et des éléments fournis :

Date de mise en service SYN : 21/06/2023.

- Rapport de visite du 24/08/2023 de V. GUICHARD,
- Fournir les test in-situ initiaux du 21/06/2023 (Labo des Sols) : conformes,
- Plan de masse de l'installation.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 SYN** jusqu'au **21/06/2033** (Date de mise en service).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

ST SEURIN SUR L'ISLE – STADE FERNAND SASTRE 1 – NNI 334780101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/07/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 24/08/2023.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

PAREMPUYRE – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 2 – NNI 333120102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PROV** jusqu'au **12/09/2010**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 02/05/2023 pour le **remplacement du revêtement en synthétique** pour un **Niveau T7 SYN** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions de la Mairie du 02/05/2023
- Divers plans
- Plan côté du Bloc Vestiaire
- Fiche technique du synthétique ((LigaTurf Cross GT neutre en carbone)
- Fiche technique de la couche de souplesse coulée polybase GT(PUNR)
- Remplissage sable + liège

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour le **remplacement du revêtement en synthétique pour un niveau T7 SYN**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

PAREMPUYRE – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 – NNI 333120101

Cette installation est classée en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **09/10/2029**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 02/05/2023 pour le **changement du revêtement en synthétique** pour un **Niveau T4 SYN** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions de la Mairie du 02/05/2023
- Divers plans

- Plan côté du Bloc Vestiaire
- Fiche technique du synthétique (LigaTurf Cross GT neutre en carbone)
- Remplissage sable uniquement
- Fiche technique de la couche de souplesse coulée polybase GT(PUNR)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour le **remplacement du revêtement en synthétique pour un niveau T4 SYN.**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MIMIZAN – STADE DU MOULIN NEUF 1 – NNI 401840201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/03/2026**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2033**.

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

LABENNE – STADE ROBERT DICHARRY 1 – NNI 401330101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **27/08/2023**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 01/09/2023 pour le **déplacement de la zone de bancs de touche et la création d'un paddock de sécurité** et des éléments fournis :

- Plan du terrain
- Plan de la Zone des bancs de touche
- Plan du paddock de sécurité

- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour le **déplacement de la zone de bancs de touche et la création d'un paddock de sécurité.**

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

AGEN – STADE BRICARD – NNI 470010105

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 25/08/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

AGEN – STADE ROBERT RABAL – NNI 470010201

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **13/05/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 05/07/2023,

- AOP du 28/08/2023 (400 personnes en pourtour et 600 en tribunes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

GONTAUD DE NOGARET – STADE DE L'HIPPODROME 1 – NNI 471100101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **22/12/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 05/06/2023,

- AOP du 06/04/1999 (200 personnes en pourtour et 60 en tribunes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

BIAS – STADE DE L'OUSTALET – NNI 470270101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/07/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 05/06/2023,
- AOP du 23/06/2023 (89 personnes en pourtour et 210 en tribunes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

BIARRITZ - STADE SAINT MARTIN - NNI 641220201 (CFTIS DU 20/07/2023)

Cette installation est classée en **Niveau T3** jusqu'au **27/02/2030**.

La C.F.T.I.S. prend connaissance d'une demande d'avis préalable du propriétaire, pour un projet de création d'un terrain en gazon synthétique en **Niveau T3 SYN**.

La C.F.T.I.S. demande que lui soit transmis le plan des vestiaires avec les affectations des locaux (Joueurs Locaux / Joueurs Visiteurs / Arbitres / Délégués).

La C.F.T.I.S. suspend son avis dans l'attente du retour du plan demandé.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

SIMACOURBE – FUTSAL EXTERIEUR – NNI 645249901

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/08/2023 pour la **création d'un terrain synthétique pur avec éclairage** pour un **Niveau Futsal4 SYN** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions de la Mairie du 16/08/2023
- Plan de situation, de l'aire de jeu, de masse
- Aire de jeu de 38 x 18 m en gazon synthétique (20mm) remplissage sable
- Eclairage 3 x 2 mats latéraux symétriques (6 projecteurs Areaflood LED 297W)
- Plan côté du Bloc Vestiaire

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 228 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création d'un terrain synthétique pur avec éclairage** pour un **Niveau Futsal4 SYN**

4.4 Réfection Bloc vestiaires

4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

BAYONNE – STADE DIDIER DESCHAMPS 2 – NNI 641020202

Cette installation est classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **06/09/2029**.

La commission prend note de mail de la Mairie du 22/08/2023, mentionnant les opérations de corrections apportées sur l'Aire de jeu (Rapport photos fournis).

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST AMAND SUR SEVRE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 792350102

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Courrier mairie du 13/07/2023, terrain qui ne sert plus au football – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

AMAILLOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 790080101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/01/2031**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/07/2023 pour le **changement de la main courante** et des éléments fournis :

- Descriptif technique

- Plans de l'aire de jeu et de la main courante.

En revanche, la Commission rappelle le respect des zones de sécurité obligatoires (2,50m en périphérie de l'aire de jeu – art.3.3 *)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour le **changement de la main courante**.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

COULONGES SUR L'AUTIZE – GYMNASSE DU COLLEGE – NNI 791019901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de JJ. PETIT du 08/08/2023,

- AOP du 28/08/2018 (343 personnes),

- PV de la Commission de Sécurité du 18/07/2018.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal4** jusqu'au **05/09/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

CHANTELOUP – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790690101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/07/2033**.

Reçu Attestation Administrative de Capacité du 04/07/2023 (100 personnes en tribune et 600 en pourtour).

La commission prend note.

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

BEAUMONT ST CYR – STADE MICHEL BREMAUD FOOT5 PALISSADES – NNI 860195501

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Foot5 Palissades** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de G. MALBRAND du 27/07/2023.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Foot5 Palissades**.

PAIZAY LE SEC – STADE MUNICIPAL – NNI 861870101

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 04/08/2023 (299 personnes).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **05/09/2023** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHATELLERAULT – STADE DU VERGER – NNI 860660201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/12/2023**.

La commission prend connaissance des éléments complémentaires :

- Rapport de Visite des Levées de non-conformités du 21/08/2023 (Patrice HERAULT).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2023** (Date de la Commission).

NAINTRE – STADE RENE ANDRAULT 3 – NNI 861740103

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **12/11/2023**.

La commission prend connaissance de la Levée des non-conformités.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/06/2023**.

POITIERS – COMPLEXE SPORTIF SAINT NICOLAS – NNI 861940101

Cette installation était classée en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **31/03/2023 (en attente des tests in-situ)**.

Date de mise en service : 31/03/2013

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Tests in situ de maintien du 17/07/2023 de LABOSPORT : conformes.

Elle confirme donc le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **31/03/2023**.

SENILLE – STADE CHARLES ARNAULT 1 – NNI 862450101

Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/12/2023**.

La commission suspend la confirmation de classement en Niveau T5 PN de l'installation à la levée des non-conformités mentionnées la notification PV du 07/02/2023.

La Commission prend connaissance du rapport de levée des Non-Conformités de P. HERAULT

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

LA TRIMOUILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862730102

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission suspend la confirmation de classement en Niveau T7 PN de l'installation à la levée des non-conformités mentionnées sur le formulaire de demande de confirmation.

La Commission prend connaissance d'un courrier de la Mairie en date du 29/08/2023, qui précise le **RETRAIT** de cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement

VOUNEUIL SOUS BIARD – GYMNASSE CREPS DE BOIVRE – NNI 862979901

Cette installation était classée en **Niveau Futsal3** jusqu'au **13/01/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau Futsal3**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **05/09/2023** (Date de la Commission).

- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux

- 2.2. Confirmations de niveau de classement

VAL D'ISSOIRE – STADE MAURICE BRILHAC – NNI 870970101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **02/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de G. SAVIGNAT du 28/07/2023,

- **Fournir une AOP ou une Attestation Administrative de Capacité.**

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/09/2023**.

RILHAC RANCON – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 871250102

Cette installation est classée en **Niveau T6 S** jusqu'au **25/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 S** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 19/05/2023,

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Présence de grilles évacuations non protégés dans la zone de sécurité (art. 3.10.2 *).**

Elle rappelle que les tampons et couvercles de regard situés en zone de sécurité ne doivent pas présenter de danger ni par leur nature (matériau souple non saillant) ni par leur altimétrie (rigoureusement au niveau du revêtement).

*- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *).*

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T6 S pourra être rétabli.

RILHAC RANCON – STADE RENE LEGRAND – NNI 871250101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **19/02/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 19/05/2023,

- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **05/09/2023** (Date de la Commission).

MAGNAC BOURG – STADE DU DOCTEUR LOUSTAUD – NNI 870880101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **15/10/2029**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 06/04/2023 (L. GENESTE),

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *),

- Main courante doit être fermée (art. 6.6.1 *),

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T6 PN pourra être rétabli.

NEXON – STADE ROBERT HERBIN – NNI 871060101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/03/2026**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/04/2023 (L. GENESTE),

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *),

- Présence d'un bloc béton à retirer dans la zone de sécurité (art. 3.10.2 *),

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T5 PN pourra être rétabli.

2.3. Changements de niveau de classement

RILHAC RANCON – STADE DE CASSEPIERRE – NNI 871250201

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/05/2023 (L. GENESTE),

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *)**,
- **Main courante doit être complètement fermée pour un Niveau T5 (art. 6.6.1 *)**
- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

De plus, Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T6 PN pourra être établi.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ST JUST LE MARTEL – STADE JEAN-LOUIS POMMIÉS – NNI 871560101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/07/2033**.

La commission prend note de la conformité de l'implantation des bancs de touche.

Elle fait suivre au FFA pour donner suite.

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101

Cet éclairage est classé au **Niveau E5** jusqu'au **27/10/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E3 LED**, à la suite à l'avis favorable de la CFTIS du 15/12/2022, et des documents suivants :

- Rapport d'Essais (LABOSPORT) du 29/06/2023 précisant les valeurs suivantes :

- Evm1 : 931 LUX
- Evm2 : 881
- Ratio Ehmoy/Emv1 : 1,53
- Ratio Ehmoy/Emv2 : 1,62
- Rapport Ev1min/Ev1 Max : 0,54
- Rapport Ev2min/Ev2 Max : 0,44
- U2v uniformité Ev1Min/Ev1Moy : 0,70
- U2v uniformité Ev2Min/Ev2Moy : 0,64
- Eclairage de substitution (groupe électrogène) - Délai après interruption : 1 minute.

- Formulaire de demande de classement initial éclairage E3

Type source éclairage : LED.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 1429 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CHALAIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 160730101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **28/07/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 11/07/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Notice explicative
- Délibération du Conseil Municipal du 05/06/2023
- **Etude d'éclairage en date du 05/04/2023 précisant :**
- Implantation : 2 x 2mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 8,00 et 9,00m Ligne de Touche et 20,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 22,50 m
- 3 projecteurs par mâts : 2 ALTIS LED G4 432L120 ET 1 ALTIS LED G4 288L120
- Puissance installée : 16,48kW
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 172 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

FONTAFIE – STADE BERNARD MENEZ – NNI 161490101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **09/03/2022**.

Reçu courrier de la Mairie interdisant les rencontres nocturnes du 01/07/2023 au 31/12/2023.

La Commission prend note et transmet au service des Compétitions.

ROUMAZIERES-LOUBERT – STADE DU PETIT MADIEU 1 – NNI 161920101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **14/04/2024**.

Reçu courrier de la Mairie interdisant les rencontres nocturnes du 01/07/2023 au 31/12/2023.

La Commission prend note et transmet au service des Compétitions.

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST PIERRE D'OLERON – COMPLEXE SPORTIF DE L'OUMIERE 1 – NNI 173850101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **02/02/2024**.

Type source éclairage : LED.

Elle prend note de l'étude photométrique du 03/02/2022 :

- 20 projecteurs Altis LED G3
- Hauteur de feu 23 m
- 4 mâts latéraux (recul 8,5 m LDT et 16,5 m LDB)
- GR Max : 43

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E5 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 261 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **20/05/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

SAINTES – STADE YVON CHAVALIER 1 – NNI 174150101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **17/11/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 220 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **28/08/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST GEORGES DES COTEAUX – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 173360102

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 19/07/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- **Etude d'éclairage en date du 19/06/2023 précisant :**

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 22,00 m
- 4 projecteurs par mât : PHILIPS BVP528 OUT A35T (1427W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 42,6
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 62,4°
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 280 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

THENAC – STADE MUNICIPAL – NNI 174440101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **17/03/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/06/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Délibération du Conseil Municipal du 15/06/2023
- **Etude d'éclairage en date du 19/06/2023 précisant :**
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche et 17,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mât : 2 ALTIS LED G4 288L120 757 et 1 ALTIS LED G4 432L120 757
- Puissance installée : 14,42 kW
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 0,97
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 160 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE – STADE MUNICIPAL – NNI 191430101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 129 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **11/08/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 1 – NNI 245570101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **06/12/2023**.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E4 LED** du 30/03/2022 (CFTIS),

La commission prend connaissance de la demande de classement initial au **Niveau E4 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 383 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,69
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFITS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

CREYSSE – STADE DE LA FERME – NNI 241450101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E6 LED** du 22/03/2022,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 184 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **05/07/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

FAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 241770101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E6 LED** du 06/06/2023,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 230 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,69
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **06/07/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

LANOUAILLE – STADE AUGUSTE FAROUT – NNI 242270101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E7**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 227 LUX
- **U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,25**
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,50

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **29/08/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LIBOURNE – STADE JEAN ANTOINE MOUEIX 1 – NNI 332430101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **29/09/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E4**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 726 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFITS pour décision.

BORDEAUX – STADE CHABAN DELMAS – NNI 330630301

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **20/11/2019**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E4**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 1214 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,67
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFITS pour décision.

LE BOUSCAT – STADE SAINTE GERMAINE 1 – NNI 330690101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **29/09/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E4**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 358 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFITS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LE TAILLAN MEDOC – STADE LE PALIO 1 – NNI 335190101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E6 LED** du 07/03/2023,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 166 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **24/08/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

SAINT ANDRÉ DE CUBZAC – PARC DES SPORTS DU BOUILH 1 – NNI 333660101

La commission prend note du troisième contrôle de l'éclairage de l'installation, demandé par le propriétaire, et effectué au soir du 06/09/2023 par Monsieur GUICHARD Vincent.

Elle constate les résultats photométriques obtenus :

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 263 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **06/09/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ARCACHON – STADE JEAN BROUSSE – NNI 330090101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E5** jusqu'au **25/08/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2023 – PV N° 1

PAGE 26/33

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E5**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 201 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **22/08/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

RAUZAN – STADE MARCEL PLANTE 1 – NNI 333500101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **18/08/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 150 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **29/08/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

ST EMILION – STADE RAYMOND JUNET – NNI 333940101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **24/09/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 186 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **06/09/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

ST MEDARD DE GUIZIERES – STADE ANDRE VACHER – NNI 334470101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **23/08/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau E7**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,24
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,41

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **23/08/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

VENDAYS MONTALIVET – STADE NOUGUEREDÉ – NNI 335400101

La commission prend note du second contrôle de l'éclairage de l'installation, demandé par le propriétaire, et effectué au soir du 10 Août 2023 par Monsieur GUICHARD Vincent.

Elle constate les résultats photométriques obtenus :

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 170 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,37
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,57

Au regard des résultats obtenus, la commission confirme sa décision de classement de Niveau E7 LED du PV du 4 juillet 2023.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ST PAUL LES DAX – STADE PLAINE DES SPORTS 1 – NNI 402790101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **24/11/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E4**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 427 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,78
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85
- Points bis : Conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

YGOS ST SATURNIN – STADE DE JACQUET 1 – NNI 403330101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **22/04/2024**.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E5 LED** du 06/06/2023,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E5 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 343 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **28/08/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST PAUL LES DAX – STADE PLAINE DES SPORTS 2 – NNI 402790102

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **14/04/2024**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 195 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **18/07/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

MIMIZAN – STADE DU MOULIN NEUF 1 – NNI 401840201

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **02/03/2024**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 173 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **11/07/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

BOE – STADE DE CANCELLES 1 – NNI 470310101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6 (AUTRE)** jusqu'au **10/11/2023**.

La commission prend connaissance des documents suivants :

- Plans implantation éclairage
- **Etude d'éclairage du 21/02/2023 précisant :**
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 10,00m Ligne de Touche et 17,50m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 25,00 m
- 6 projecteurs par mât : PHILIPS BVP528 (1500W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- GR Max : 44,4
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 64,8°
- Facteur de maintenance : 1

Et la demande de classement initial en **Niveau E4 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 412 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

HOUILLES – STADE LA GOUTERE – NNI 471190101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E6 LED** du 08/11/2022,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **21/03/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

BOE – STADE DE CANCELLES 4 – NNI 470310104

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

Type source éclairage : Iodure Métallique

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **31/08/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BIZANOS – STADE DU HAMEAU IDRON 2 – NNI 641320102

Cet éclairage est classé au **Niveau E6** jusqu'au **18/10/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du propriétaire du 01/09/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Courrier entreprise mandatée mentionnant la date de fin des travaux prévus (31/09/2023)
- Etude d'éclairage en date du 25/05/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
 - Implantation symétrique : 5,50m Ligne de Touche et 17,50m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
 - 4 projecteurs par mât : ALTIS G4 3 modules
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - GR Max 47
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 69°
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BRESSUIRE – STADE ALAIN METAYER 1 – NNI 790490101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **23/03/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 08/08/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- **Etude d'éclairage en date du 08/02/2023 précisant :**

- Implantation : 2 x 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Implantation asymétrique : 15,00 et 22,00m Ligne de Touche et 4,50m et 4,65 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 25,00 m
- 6 projecteurs par mâts : 1 AAA-LUX WS2507 (1550W) et 5 AAA-LUX WS2707 (1550W)
- Température Couleur : 5200 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 68,9°
- Glare Rating Max : 48
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 307 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

NOUAILLE MAUPERTUIS – STADE DE LA LEZINIÈRE 1 – NNI 861800101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **14/04/2024**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 155 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **30/08/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

VERRIERES – STADE DE LA GARENNE – NNI 862850101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **19/04/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 30/07/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- **Etude d'éclairage en date du 19/07/2023 précisant :**

- Implantation : 2 x 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 20,00 m
- 3 projecteurs par mâts : ECOBLAST 5 300 LEDs (1474W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 44
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 157 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,72
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ORADOUR SUR VAYRES – STADE LES CHAPELLES – NNI 871110201

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **29/12/2020**.

La commission prend note de la demande de classement initial d'éclairage de l'installation du propriétaire en **Niveau E6 LED**, et des éléments suivants :

- Étude d'éclairage du SEHU mentionnant :
- La hauteur de feu : 18m
- Le type de luminaire : LED
- Marque des projecteurs : THORN MUNDIAL
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2023 – PV N° 1

PAGE 32/33

- Température Couleur : 4200 Kelvin
- Résultats photométriques pour un Niveau E6 LED :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 168
 - U1h (EhMini/EhMaxi) 0,40
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement cet éclairage en **Niveau E6 LED** jusqu'au **24/06/2027 (Date de la Visite + 4 ans)**

BUSSIÈRE GALANT – STADE DES RIBIERES – NNI 870270101

L'éclairage de cette installation était en **EEntraînement** jusqu'au **22/11/2031**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement du propriétaire au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **31/08/2025 (Date de la Visite + 2 ans)**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

BELLAC – STADE LEO LAGRANGE – NNI 870110101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **26/11/2021**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement au **Niveau E5**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 274 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **30/08/2025 (Date de la Visite + 2 ans)**.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST JUNIEN – STADE DU CHALET 2 – NNI 871540102

Cet éclairage est classé au **Niveau E7** jusqu'au **08/12/2023**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 11/08/2023 pour un passage au LED en **Niveau E5** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 10/03/2023 précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 11,00m Ligne de Touche ; 17,00 et 15,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 20,00 m
- 4 projecteurs par mât : Altis LED G4
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 46
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 69°
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 268 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST JUNIEN – STADE DU CHALET 3 – NNI 871540103

Cet éclairage est classé au **Niveau E6** jusqu'au **08/12/2023**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 11/08/2023 pour un passage au LED en **Niveau E5** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- **Etude d'éclairage en date du 10/03/2023 précisant :**

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation asymétrique : côté tribune 19,00m Ligne de Touche et 9,00 Ligne de But ; côté opposé tribune 26,00m Ligne de Touche et 19,00m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 27,00 m
- 22 projecteurs : Altis LED G4 (dont couverture piste athlétisme)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 47
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 67°
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,79
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,90

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **05/09/2023** transmis à la CFTIS, validé le **19/09/2023** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 03 octobre 2023
Date limite envoi dossiers : 26/09/2023